



អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា
Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia
Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens

ព្រះរាជាណាចក្រកម្ពុជា
ជាតិ សាសនា ព្រះមហាក្សត្រ

Kingdom of Cambodia
Nation Religion King
Royaume du Cambodge
Nation Religion Roi

អង្គបុរេជំនុំជម្រះ
Pre-Trial Chamber
Chambre Préliminaire

D308/3/1/19

Au nom du peuple cambodgien et de l'Organisation des Nations Unies et en application de la Loi relative à la création de chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens pour la poursuite des crimes commis durant la période du Kampuchéa démocratique

Dossier n° 004/1/07-09-2009-ECCC/OCIJ (PTC50)

LA CHAMBRE PRÉLIMINAIRE

Composée comme suit : M. le juge PRAK Kimsan, Président
M. le juge Olivier BEAUVALLET
M. le juge NEY Thol
M. le juge Kang Jin BAIK
M. le juge HUOT Vuthy

Date : 14 novembre 2017

ឯកសារដើម	
ORIGINAL DOCUMENT/DOCUMENT ORIGINAL	
ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ ទទួល (Date of receipt/date de reception):	
16 / 07 / 2018	
ម៉ោង (Time/Heure) : 16 : 00	
មន្ត្រីទទួលបន្ទុកសំណុំរឿង / Case File Officer/L'agent chargé du dossier: SANN RADA	

PUBLIC

ORDONNANCE PORTANT CALENDRIER DE L'AUDIENCE DE LA CHAMBRE PRÉLIMINAIRE CONSACRÉE À L'APPEL INTERJETÉ CONTRE L'ORDONNANCE DE CLÔTURE

Co-procureurs

M^{me} CHEA Leang
M. Nicholas KOUMJIAN

Co-avocats de IM Chaem

M^c BIT Seanglim
M^c Wayne JORDASH

Avocats des personnes précédemment constituées parties civiles

M^c SAM Sokong
M^c Emmanuel JACOMY
M^c Lyma NGUYEN



LA CHAMBRE PRÉLIMINAIRE des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens ;

AYANT ÉTÉ SAISIE de l'Appel interjeté par le co-procureur international le 9 août 2017¹ contre l'Ordonnance de clôture (Motifs) rendue par les co-juges d'instruction dans le dossier n° 004/1 le 10 juillet 2017² ;

ATTENDU QUE toutes les écritures en appel ont été déposées dans ce dossier ;

VU les conclusions faisant suite à la notification de la Chambre préliminaire du 27 octobre 2017 relative à l'audience en appel³, déposées par la Défense de IM Chaem⁴ et le co-procureur international⁵ le 31 octobre 2017, ainsi que les conclusions déposées par la Défense le 6 novembre 2017⁶ ;

EN APPLICATION des règles 77 3), 77 5) et 77 6) du Règlement intérieur ;

ORDONNE que l'audience se tiendra les lundi et mardi 11 et 12 décembre 2017 dans la salle d'audience principale et **INFORME** les parties que les débats se dérouleront selon l'horaire et les modalités suivants :

Lundi 11 décembre 2017 :

09h45 – 10h00 Introduction (15 minutes)

¹ Dossier n° 004/1/07-09-2009-ECCC/OCIJ (« Dossier n° 004/1 »), *International Co-Prosecutor's Appeal of Closing Order (Reasons)*, 9 août 2017, D308/3/1/1. Voir également Dossier n° 004/1, *IM Chaem's Response to the International Co-Prosecutor's Appeal of Closing Order (Reasons)*, 22 septembre 2017, D308/3/1/11 ; Dossier n° 004/1, *Civil Party Co-Lawyers' Submission on ECCC Position within Cambodian Legal System*, 8 septembre 2017, D308/3/1/9 ; Dossier n° 004/1, *International Co-Prosecutor's Reply regarding Appeal of Closing Order (Reasons)*, 16 octobre 2017, D308/3/1/13 ; *IM Chaem's Response to the CPCL's Submission on the Position of the ECCC Within the Cambodian Legal System (D308/3/1/9)*, 10 novembre 2017, D308/3/1/18.

² Dossier n° 004/1, Ordonnance de clôture (Motifs), 10 juillet 2017, D308/3.

³ Dossier n° 004/1, Courriel adressé aux parties par la Chambre préliminaire intitulé « *Pre-Trial Chamber's Notice to the Parties in Case File N° 004/1/07-09-2009-ECCC/OCIJ (PTC50)* », 27 octobre 2017.

⁴ Dossier n° 004/1, *Proposed Details of Oral Hearing in Case 004/1*, 31 octobre 2017, D308/3/1/14.

⁵ Dossier n° 004/1, *International Co-Prosecutor's Submission on the Pre-Trial Chamber Hearing regarding the Appeal of Closing Order (Reasons)*, 31 octobre 2017, D308/3/1/15.

⁶ Dossier n° 004/1, *Response to the International Co-Prosecutor's Submission on the Pre-Trial Chamber Hearing regarding the Appeal of Closing Order (Reasons) (D308/3/1/15)*, 6 novembre 2017, D308/3/1/16.



10h00 – 11h00	Observations de M ^{es} SAM Sokong, Emmanuel JACOMY et Lyma NGUYEN, avocats des personnes précédemment constituées parties civiles (une heure)
11h00 – 12h00	Observations de la co-procureure cambodgienne (une heure)
12h00 – 13h30	<i>Pause (une heure et demie)</i>
13h30 – 15h30	Appel du co-procureur international (deux heures)

Mardi 12 décembre 2017 :

10h00 – 12h00	Réponse des co-avocats de la Défense cambodgien et international (deux heures)
12h00 – 13h30	<i>Pause (une heure et demie)</i>
13h30 – 15h30	Réponse des co-avocats la Défense cambodgien et international (deux heures)

INFORME les parties que si la personne mise en examen est présente, après avoir été avisée des débats par ses co-avocats, elle sera en droit de faire une déclaration personnelle à la fin de l'audience ;

INFORME les parties qu'aucun droit de réponse ne sera accordé ;

DÉCIDE qu'au-delà de l'introduction, l'audience se tiendra à huis-clos.

Fait à Phnom Penh, le 14 novembre 2017

Le Président de la Chambre préliminaire


PRAK Kimsan